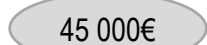


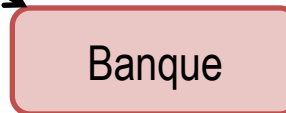
1 an après



Frais de fonctionnement



4% d'intérêt sur 2 500 000€



Dans l'exemple, le porteur de projet choisit de ne rien rembourser la 1<sup>ère</sup> année.

A l'AMI, il peut racheter tout ou une partie de ses quote-parts à tout moment.

Un système démocratique, créateur de richesse et économiquement viable

+ 30 000€

6% d'intérêt

+ 45 000€

Une pérennité de l'AMI

+ 100 000€

Un investissement sûr et rentable

- 150 000€

Une entreprise éthique créée